



PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1 FÉVRIER 2016 À 19 H 30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s: Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Marie Diament, Mme Hélène

Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Stéphane Fraser, M. Claude

Caron, et M. Vincent More

Sont absent(e)s:

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-021

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il faut apporter une modification au titre du point 20;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-022

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

- M. Vincent More a participé à une rencontre des maire(sse)s de la région avec le député Bernard Généreux le 20 janvier dernier. Les subventions promises et à venir du gouvernement fédéral devraient suivre prochainement. C'est de bon augure pour le projet « Espace villégiature »;
- Le 8 février prochain, ça sera autour du député Jean D'amour de faire une rencontre avec les maire(sse)s de la région. Les dossiers régionaux et locaux seront abordés lors de cette rencontre:
- La capsule publicitaire sur la télé et l'annonce dans l'Info-Dimanche pour la promotion du Chalet des sports font leurs œuvres. L'achalandage est en forte hausse;
- M. Vincent More expose l'échéancier des travaux de voirie de l'année 2016. Encore une fois cette année, la Municipalité poursuit son objectif de rectifier les manques qui se sont accumulés au courant des 10 dernières années en matière de voirie.





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

Information des Conseiller(ère)s

 Mme Hélène Roussel mentionne que Patrimoine et Culture est à la recherche d'un membre pour son conseil administratif. Avis aux personnes intéressées!

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Don et location d'un détecteur radon de Patrimoine et Culture du Portage

ATTENDU QUE M. Jean-Marie Deschênes, président de Patrimoine et Culture du Portage donne un détecteur radon à la Municipalité pour qu'elle puisse offrir cet outil en location aux contribuables:

CONSIDÉRANT QUE la location du détecteur radon sera offert en location au coût de 20 \$ par semaine en 2016 et dont les bénéfices seront partagés à parts égales entre Patrimoine et Culture du Portage et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-023

QUE le Conseil accepte le don de M. Jean-Marie Deschênes avec ces termes.

8. Embauche d'une adjointe administrative pour un contrat – Mme Élodie Gagné

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de constituer un poste d'adjoint(e) adminitratif(ve) pour :

- Mettre en place la classification des documents, autant numérique que papier,
- Mettre à jour les archives de la Municipalité;
- Effectuer un travail de fond considérable afin d'améliorer les outils de communication que sont le site Internet, la page Facebook et le bulletin de la Municipalité;
- Combler la journée résiduelle vacante au poste de secrétaire-réceptionniste.

ATTENDU QU'une offre d'emploi contractuel a été publiée dans le bulletin municipal, puis sur les sites de Québec Municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste d'adjoint(e) adminitratif(ve);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-024

QUE le Conseil nomme Mme Élodie Gagné comme adjointe administrative pour un contrat de travail à partir du 28 janvier 2016 jusqu'au 29 juillet 2016 selon la politique sur le traitement et les conditions de travail en place à la Municipalité, puis mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat en ces termes.

9. Demande de Mme Chantal April, représentante de Mme Lorraine Bérubé, pour le dossier du rocher Malin

ATTENDU QUE Mme Chantale April, représentante de Mme Lorraine Bérubé, a fait une demande de don de l'immeuble no 4 789 172 du cadastre du Québec et d'assurance responsabilité civile du même lot:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite se porter acquéreur d'aucun immeuble sur la rive du Saint-Laurent, comme dans tous les dossiers qu'elle a traités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnait qu'elle a la responsabilité et l'obligation d'assurer la sécurité civile du lieu afin de prévenir l'érosion et de protéger la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-025

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, de faire le nécessaire pour ajuster la couverture de responsabilité civile afin d'inclure l'immeuble no 4 789 172 du Cadastre du Québec et d'assurer la pérennité de l'ouvrage de protection côtière dans les circonstances.





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

Recommandation par rapport au plan triennal de répartition et de destinations des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la commission scolaire consulte chaque année les municipalités pour ensuite établir son plan triennal de répartition et de destinations des immeubles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la projection du nombre d'élèves pour l'école de Notre-Dame-du-Portage demeure stable à environ 76 élèves de 2016 à 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-026

QUE le Conseil n'a aucune recommandation a formulé concernant le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Problématique de couverture du réseau de téléphonie sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liés par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès d'autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2016-02-027

QUE le Conseil demande :

- Au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique;
- Au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec:
- Au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription;





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

- Une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture;
- Une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

SUIVI SUR LA FORMATION SUR LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHI-TECTURALE (PIIA)

Mme Mélanie Milot, responsable des dossiers culturels et patrimoniaux à la MRC de RDL, est venue donner une formation de base sur la mise en application du plan d'implantation et d'intégration architecturale. Le CCU a été ravi de cette formation et cette initiative nous aidera certainement à réviser le règlement afférent.

SUIVI SUR LA THERMOPOMPE INSTALLÉE À L'ÉCOLE DE NDDP

ATTENDU QUE l'installation d'une thermopompe a été accordée par la résolution no 2014-05-117 à la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE le respect d'un niveau de 40 décibels à la ligne séparatrice des propriétés, soit au point le plus rapproché de la source sonore sur la clôture mitoyenne, était l'une des conditions de l'émission du certificat et que l'Entreprise qui a installé la thermopompe s'était engagée de respecter cette condition:

ATTENDU QUE plusieurs inspections confirment que le niveau sonore n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT QU'un dispositif d'isolation acoustique apparaît nécessaire pour rectifier la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-028

QUE le Conseil réitère à la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup de faire le nécessaire pour régler cette problématique.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

716, rte du Fleuve – démolition d'un bâtiment

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir la résidence située au 716, route du Fleuve, pour des motifs de dégradation de l'habitation par le temps et les infestations répétées de vermines:

CONSIDÉRANT QUE la résidence présente peu de qualité architecturale digne d'être conservée:

CONSIDÉRANT QUE la façon dont la résidence a été construite et son entretien négligé durant plusieurs années ont mené à une dégradation importante de sa structure;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts de lutte contre les infestations d'insectes et de mammifères par différents moyens, dont deux exterminateurs, la résidence demeure encore aujourd'hui infestée;

CONSIDÉRANT QUE la seule solution qui reste pour se débarrasser des vermines consiste en la démolition du trottoir de béton qui ceinture la maison et le soulèvement complet de cette dernière, afin de colmater toute voie d'entrée souterraine;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est coûteuse et qu'elle ne règle pas la dégradation déjà avancée de la résidence;





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la démolition de la résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-029

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

716, rte du Fleuve - construction d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'une nouvelle résidence de style villégiature contemporaine;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois comme matériel de recouvrement respecte les matérieux traditionnels du village;

CONSIDÉRANT QUE la pente du toit d'un seul versant incliné par l'arrière rappelle l'ancienne résidence:

CONSIDÉRANT QUE les maisons de cette partie de la route du Fleuve sont de styles variés et que l'on ne peut donc pas exiger un style particulier;

CONSIDÉRANT QUE les proportions de la galerie avant et de la hauteur de la résidence s'harmonisent avec la montagne arrière et ressemblent au gabarit de l'ancienne résidence;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage de couleur argentée réfléchissante aura une apparence très imposante par rapport à la couleur brune foncée du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter ce projet de construction résidentiel, mais en suggérant la modification de la couleur de la porte de garage par une couleur moins contrastante ou moins réfléchissante :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-030

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

716, rte du Fleuve - construction d'un cabanon

ATTENDU QUE la demande consiste en la construction d'un cabanon de même style que la future résidence, avec un toit à un versant incliné vers l'arrière, qui se prolonge de deux pieds pour protéger de la pluie le bois placé en dessous

CONSIDÉRANT QUE des matériaux de l'ancienne résidence seront réutilisés pour constituer le cabanon;

CONSIDÉRANT QUE le style de cabanon s'harmonisera avec la nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la construction du cabanon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-031

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

748, rte du Fleuve - abattage d'un mélèze

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre un mélèze dans la cour avant, qui est trop près du solage et de la toiture du la résidence et qui risque donc d'entraîner des dommages à la propriété :

CONSIDÉRANT QUE le bardeau d'asphalte de la toiture commence déjà à subir des dommages par l'humidité ;

CONSIDÉRANT QU'un bris du solage pourrait survenir ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'abattage du mélèze;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-032

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

756, rte du Fleuve - rénovation d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à changer les fenêtres de plusieurs faces du bâtiment, ainsi que l'ajout d'une fenêtre du côté nord;

CONSIDÉRANT QUE la symétrie des ouvertures sera respectée autant que possible;





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des fenêtres se poursuivront à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement et l'ajout des fenêtres tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend une décision sur le fait que l'immeuble possède un aménagement paysager important et non sur les arguments de la proximité de la fondation ou de la toiture de la résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-033

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

13. Mandat pour concevoir un système d'affichage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite revoir l'affichage municipal afin qu'il y ait une unicité, une pertinence et une cohérence sur tout le territoire de la Municipalité, puis que les incontournables portageois soient mieux identifiés;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'affichage municipal comme projet à réaliser dans son programme triennal d'immobilisations 2016-2018 (25 000 \$ en 2016 et 25 000 \$ en 2017);

ATTENDU QU'une rencontre en comité de projet – organisé par la Corporation portageoise de développement avec la collaboration de membre de Patrimoine et Culture du Portage et animé par les deux agents de développement de la MRC de RDL – a eu lieu le 24 janvier dernier, ce qui a permis de dégager les orientations sur lesquelles doit se baser le concept des affiches municipales à valider par le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-034

QUE le Conseil mandate M. Mathieu Lemieux, formé en ébénisterie et en graphisme, afin qu'il propose quelques esquisses pour l'affichage municipal avec un budget de 1 500 \$, advenant qu'il accepte les autres conditions de la Municipalité.

14. Mandat pour une éventuelle expropriation et/ou démolition au 560, route du fleuve, Notre-Dame-du-Portage, propriété de Mme Josée Bouchard

ATTENDU le manque de places de stationnement à proximité de la piscine municipale;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 560, Route du Fleuve est inoccupé depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'acquisition de cet immeuble par la Municipalité permettrait la démolition du bâtiment pour y aménager un stationnement municipal;

ATTENDU les pouvoirs d'expropriation pour ce faire de la Municipalité prévus à l'article 1097 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirer, appuyé par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-035

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage procède à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de l'immeuble portant le numéro de lot 4 532 531 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, dont la propriétaire est Mme Josée Bouchard;

QU'à défaut d'entente de gré à gré, la Municipalité mandate la firme Moreau Avocats Inc. pour engager les procédures en expropriation et/ou en démolition;

QUE la Municipalité retienne les services de la firme Servitech, évaluateurs-conseils, pour la préparation des documents d'évaluation aux fins d'expropriation, le cas échéant;

QUE la Municipalité retienne les services de la firme G.P.L.C. Arpenteurs Inc., arpenteurs-géomètres, pour la préparation d'un plan avec description technique, à être annexés à l'avis d'expropriation, le cas échéant.

15. Financement des projets municipaux

La Municipalité a reçu différents signaux encourageants du gouvernement provincial pour les demandes de subvention du parc des Îles et du parc de l'Anse. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, on est toujours en attente des programmes sur les infrastructures promis par le parti libéral du Canada.





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

En mars, la Municipalité procédera au lancement de la campagne de financement pour l'Espace villégiature. Les buts et visées du seront dévoilés lors de la présentation du plan de visibilité pour le financement de l'Espace villégiature.

16. Information sur la démarche participative pour le plan d'aménagement et de développement du centre de la Municipalité « Portageons notre milieu »

La démarche participative « Portageons notre milieu » pour le plan d'aménagement et de développement du centre de la Municipalité va s'échelonner du début mars jusqu'à la fin octobre. Les citoyens, qui sont au cœur du processus de participation, sont amenés à alimenter la démarche. Plusieurs rencontres publiques avec la population et quelques réunions en équipe de co-création feront partie du processus.

Tous les citoyens sont visés et un appel de candidatures sera lancé dans le prochain Info-Portage pour ceux et celles qui sont intéressés à participer pleinement à la démarche en faisant partie de l'équipe de co-création. Seulement quelques candidatures seront retenues, mais pour les autres personnes intéressées, il y aura toujours la possibilité d'alimenter la démarche lors des rencontres publiques avec la population.

Soyez attentifs aux communiqués qui vous seront parvenus par les outils de communication de la Municipalité.

17. Adoption d'un premier projet de règlement numéroté 2016-01-350 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 afin de permettre la classe d'usages extensifs dans la zone 13-H »

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 11 janvier 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à permettre la classe d'usages extensifs dans la zone 13-H et qu'il est en lien avec le projet de camping du promoteur, M. Nicolas Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable au projet au autant que :

- Une bande tampon reste boisée entre le ruisseau Laforêt et le Camping;
- Un chemin d'accès est localisé, soit le long de l'autoroute 20 ou depuis la route de la Montagne;
- Le sentier pédestre actuel reste aménagé en conséquence et puisse traverser le camping;
- Le camping d'environ 100 emplacements soit conçu et réalisé en respectant la personnalité distinctive de villégiature de Notre-Dame-du-Portage.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s (retrait de Mme Marie Diament),

2016-02-036

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-01-350 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 afin de permettre la classe d'usages extensifs dans la zone 13-H ».

18. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 afin de permettre les hangars forestiers dans les zones appropriées

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 afin de permettre les hangars forestiers dans les zones appropriées, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Autorisation pour tenir un évènement « Cabane à sucre » au Chalet des sports

ATTENDU QUE le comité de financement des parcs municipaux demande au Conseil de tenir un souper-bénéfice « Cabane à sucre » pour le financement des parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-037

QUE le Conseil autorise que les revenus et les dépenses se fassent pour la tenue de l'évènement, puis que les bénéfices soient affectés au parcs municipaux.

20. Embauche d'un(e) responsable au camp de jour - Mme Stéphanie Frégeau

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Frégeau a déjà été responsable du camp de jour, qu'elle connait bien ce service et qu'elle a la capacité d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Frégeau a soumis une lettre de motivation confirmant son intérêt à occuper le poste encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Frégeau a obtenu une évaluation appropriée en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-038

QUE le Conseil nomme Mme Stéphanie Fégeau comme responsable du camp de jour pour un contrat de travail selon la politique sur le traitement et les conditions de travail en place à la Municipalité, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer le contrat en ces termes.

21. Information sur le défi plein air et autres dossiers en loisir

ATTENDU QUE Mme Marie Diament présente sommairement les dossiers du comité de loisirs.

La Municipalité a décidé d'offrir gratuitement ces infrastructures de loisir du Chalet des sports, mais elle fait aussi appel aux gens qui souhaitent devenir « membre privilège » du Chalet des sports de contribuer à améliorer les services hivernaux au coût de 20 \$. En contrepartie, le membre privilège reçoit une tuque à l'effigie de la Municipalité, une carte valide pour 10 chocolats chauds, 10 affûtages de patin et un escompte sur certains articles chez Zone sportive de Rivière-du-Loup.

La programmation du Défi plein air est lancée et acheminée à tous. L'évènement qui se tiendra le 13 et 14 février prochain au Chalet de sports présente une panoplie d'activités qui fera le bonheur de tous encore une fois cette année. Il y aura, entre autres, les chansonniers Pierre Berger et Richard Sirois au rendez-vous!

Le déjeuner des conseillers a toujours lieu le dimanche, soit le 14 février de 9h à 12h. Le coût est de 12 \$ pour les adultes (12 ans et +) et de 5 \$ pour les enfants (6-11 ans).

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

22. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) - profilage et drainage pluvial de la côte de l'Église

ATTENDU QUE la Municipalité s'attend d'obtenir une subvention de 10 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a identifié le profilage et drainage pluvial de la côte de l'Église dans son programme triennal d'immobilisation 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à environ 45 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-039

QUE le Conseil demande une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer les travaux identifiés.





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

23. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) - rechargement mécanisé des accotements du rang 2 et du rang 3

ATTENDU QUE la Municipalité obtient une subvention annuelle d'environ 6 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a identifié le rechargement mécanisé des accotements du rang 2 et du rang 3 dans son programme triennal d'immobilisation 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à environ 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-040

QUE le Conseil demande une subvention de 6 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer les travaux identifiés.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

24. Demande de contribution d'action chômage Kamouraska inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution d'Action chômage Kamouraska inc.;

ATTENDU QUE cette contribution prend la forme d'une carte de membre corporative annuelle au coût de 50 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-041

QUE le Conseil adhère à la carte de membre corporative d'Action chômage Kamouraska inc. pour 50 \$.

25. Demande de contribution de la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande contribution de la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y aura une marche pour l'Alzheimer le dimanche 29 mai 2016 dès 12h45 et depuis le parc Campus-et-de-la-Cité de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-042

QUE le Conseil accorde un montant de 100 \$ à la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

26. Dépôt des deux états financiers comparatifs - janvier 2016

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs seront déposés aux membres du Conseil lors de la prochaine séance, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

27. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation - janvier 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-02-043

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 105 854.44 \$.





PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2016

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

28. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Hangars forestiers Mme Diane Caron s'interroge sur les zones visées par rapport à la permission d'y construire des hangars forestiers.
- ➢ PIC 150 Mme Diane Caron informe la Municipalité qu'il y a eu des modifications au programme PIC 150 et que la Municipalité pourrait en bénéficier.
- Remarques Mme Diane Caron fait remarquer qu'il faudrait mieux sabler la cour du Chalet des sports et d'exposer les drapeaux officiels lors des séances du conseil.
- Rôle d'évaluation en ligne M. Clermont Pelletier indique à la Municipalité que son rôle en ligne ne se retrouve pas sur le site Internet de la MRC de RDL, puis il s'interroge sur la raison pour laquelle l'information du compte de taxes ne se retrouve pas en ligne. Mais est-ce un renseignement personnel, se questionne le directeur général? La réponse est à suivre...
- ➢ Ancien dépanneur M. Clermont Pelletier s'interroge sur l'offre (57 500 \$) et la contre-offre (189 700 \$) pour l'acquisition de gré à gré de l'immeuble situé au 560, route du Fleuve. Le maire lui mentionne que la Municipalité a offert la valeur foncière du terrain seulement parce qu'elle considère que le bâtiment est dangereux et qu'il est à démolir, alors que Mme Josée Bouchard a demandé le montant de l'ancienne évaluation foncière, soit celle avant la révision de la valeur foncière du bâtiment.

29. Levée de l'assemblée

our la proposition de Mille i	Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 50.
Vincent More	Louis Breton
Maire	Directeur général / Secrétaire-trésorier